



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 21 FÉVRIER 2024**

Le 21 février 2024, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de THYEZ, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice GYSELINCK, Président.

Nombre de membres en exercice : 17 (1 remplacement en cours).

Étaient présents : Laetitia BETEMPS, Fabrice GYSELINCK, Mariane PERY, Didier HUOT, Kaouther HEMISSI, Corinne VALETTE, Maurice ROBERT, Sylvie LAVANCHY, Nathalie COUDURIER, Joséphine MORI, Nadège RICCI, Éric WATTIER, Gina COCHET.

Étaient excusés : Jean-Jacques GAYET (pouvoir donné à Eric WATTIER), Delphine LIUZZO, Patricia PASQUIER (pouvoir donné à Corinne VALETTE).

Technicien présent : Clémence CAILLEUX.

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance.
- 2- Validation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2023.
- 3- Rapport des décisions prises en application des articles R. 123-21 et R.123-22 du code de l'action sociale et des familles.
- 4- Débat d'orientation budgétaire.
- 5- Révision du tarif du menu du portage de repas à domicile.

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Mme Kaouther HEMISSI est désignée secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2023

M. GYSELINCK demande aux membres s'ils ont pu prendre connaissance du procès-verbal du dernier conseil d'administration, envoyé par mail le 14/02/2024, et s'ils souhaitent revenir sur certains points.

Le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2023 est validé à l'unanimité (15 voix).

3. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES R.123-21 ET R.123-22 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES.

M. GYSELINCK présente les décisions prises, conformément à la délégation de pouvoir du conseil d'administration suite à la délibération du CA du CCAS n°06.20 du 21 septembre 2020:

DEC2023 13 du 01 décembre 2023 : attribution d'une aide exceptionnelle, par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Thyez, à Monsieur S.VK.

M. GYSELINCK explique que la demande a été faite par l'assistante sociale qui accompagne Monsieur, un bon alimentaire de 50 € lui a été attribué.

DEC2024 01 du 11 janvier 2024 : attribution d'un marché de fournitures pour la fabrication de 349 repas à l'entreprise MIEUSSET TRAITEUR, dans le cadre du repas des aînés du 14 janvier 2024.

M. ROBERT indique qu'il n'a pas apprécié le repas, mais que le reste de la journée était satisfaisant.

Mme HEMISSI, Mme COCHET et Mme PERY font part des retours positifs qu'elles ont eu par les aînés ayant participé au repas.

M. GYSELINCK présente les chiffres de cette journée : au total 349 repas ont été fabriqués par le traiteur. Les personnes, de 70 ans et plus, ayant habituellement le portage de repas à domicile, pouvaient demander à ce que le repas des aînés leur soit livré, 17 personnes en ont bénéficié.

Certains aînés, ne pouvant se rendre au repas, ont pu récupérer celui-ci au Forum des Lacs afin de le déguster chez eux.

M. GYSELINCK indique que 323 personnes ont mangé sur place.

DÉLIBÉRATION

4. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE.

M. GYSELINCK demande à Mme CAILLEUX de présenter le rapport annexé, avant de débattre de celui-ci.

Il est précisé que le déficit de fonctionnement, d'environ 30 000 euros, mentionné dans le document n'est plus d'actualité.

M. GYSELINCK explique que la situation a été régularisée avec le versement de la subvention d'équilibre par le budget principal de la commune.

M. GYSELINCK rappelle que celle-ci aurait dû être versée en 2023.

Il est donc précisé que, grâce au versement de cette subvention, le budget du CCAS a capitalisé un excédent de fonctionnement, pour un montant d'environ 60 000 euros.

MME BETEMPS souhaite savoir, si cette année, les aînés bénéficieront à nouveau du repas et du colis des aînés.

MME PERY indique que ce point sera abordé dans les questions diverses.

5. RÉVISION DU TARIF DU MENU DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE.

Rapporteur : Mme Mariane PERY, Vice-Présidente.

MME PERY présente le bilan, annexé, de l'année 2023 concernant le portage de repas à domicile.

MME PERY rappelle qu'une révision du tarif du menu du portage de repas avait été votée au mois de décembre 2022. Les bénéficiaires payaient 6.60 € le repas (pas de modification selon la période avec ou sans soupe). Un repas coûtait réellement à la collectivité 8,90 € TTC.

MME PERY indique que, le coût d'un repas pour la commune en 2023 est estimé à 10,326 € TTC. Il est facturé 7 € TTC aux bénéficiaires.

Nous notons une augmentation 1,43 € TTC par repas par rapport à 2022. Cette augmentation s'explique par la hausse du prix de l'essence, par le coût de location du véhicule frigorifique et par le salaire de l'agent qui livre les repas, celui-ci étant intégré au budget du CCAS depuis le 1^{er} avril 2023.

Par ailleurs, le prestataire 1001 repas, réévalue chaque année, au mois de septembre, les prix.

MME PERY rappelle que les bénéficiaires du portage de repas à domicile peuvent bénéficier d'une prise en charge, entre autres, par le Conseil Départemental.

M. ROBERT propose une augmentation de 0,50 centimes.

Les membres du conseil d'administration proposent une augmentation de 1 euro.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, et à 14 voix pour et 1 voix contre (M. ROBERT Maurice), décide

➔ d'approuver la révision du tarif du menu du portage de repas à domicile à 8 €, à partir du 1^{er} mars 2024.

Questions diverses

✚ Bilan repas des aînés :

MME PERY rappelle que les chiffres du repas des aînés 2024 ont été présentés par M. GYSELINCK, lors du point précédent.

MME PERY dresse un bilan du repas des aînés 2024 et 2023 :

2024 :

Total repas fabriqués 349,
323 participants (dont 281 aînés),
17 repas livrés à domicile,
9 repas récupérés sur place.

2023 :

Total repas fabriqués 302,
281 participants (dont 240 aînés),
19 repas livrés à domicile,
2 repas récupérés sur place.

✚ Visite des cuisines du prestataire 1001 repas le mercredi 13 mars 2024 :

MME PERY propose aux membres du conseil d'administration une visite des cuisines du prestataire du portage des repas à domicile et de la restauration scolaire.
Il s'agit du nouveau lieu de production de la société 1001 repas, situé à Samoens.

MME PERY présente le programme et recense les inscriptions.

Déroulement de l'après-midi :

14h00/14h15 Accueil café,
14h15/15h00 Echange présentation mille et un repas,
15h00/15h30 visite de l'outil de production,
15h30/15h45 questions réponses.

Liste de présence des membres du CA du CCAS :

Corinne Valette	Oui
Delphine Liuzzo	?
Didier Huot	Non
Eric Wattier	Non
Fabrice Gyselinck	Oui
Gina Cochet	Oui
Jean-Jacques Gayet	Non
Joséphine Mori	Oui
Kaouther Hemissi	Oui

Laetitia Betemps	Non
Mariane Pery	Oui
Maurice Robert	Non
Nadège Ricci	Non
Nathalie Coudurier	Oui
Patricia Pasquier	Oui
Sylvie Lavanchy	Non

🚚 Colis des aînés :

Mme PERY souhaite connaître les retours du sondage effectué lors de la distribution des colis des aînés, afin de connaître l'avis des aînés sur la proposition « colis OU repas ».

En règle générale, les aînés pensent qu'il est très généreux de la part de la commune de proposer les deux, ils ne verraient pas d'inconvénient à ce que ce soit l'un ou l'autre.

Mme PERY indique qu'à partir de cette année, les aînés auront le colis OU le repas, les participants au repas du 14 janvier 2024 n'auront pas de colis cette année.

Mme PERY indique qu'une communication sera faite pour informer la population.

Le Conseil d'Administration approuve ce choix.

M. ROBERT souhaite revenir sur le calendrier des réunions du conseil d'administration du CCAS envoyé par mail, notamment sur la date du 27 mars.

Mme PERY indique que lors de cette réunion le budget du CCAS devra être voté.

M. HUOT souhaite connaître la date prévue pour la sortie des aînés 2024.

Mme PERY explique que celle-ci n'a pas encore été fixée, mais qu'elle aura lieu un mercredi début juin.

Il est proposé de faire la sortie en Italie.

MME PERY note cette idée et indique que la destination n'a pas encore été choisie.

MME PERY remercie tous ceux ayant participé, cette année, à la distribution des colis des aînés.

La séance est levée à 19H30.

La secrétaire de séance,



Mme HEMISSI Kaouther

Le Président,



M. GYSELINCK Fabrice